



**CLL ne peut ouvrir cette séance sans évoquer le drame qui s'est déroulé début mars en Occitanie**

**Nous comptons une énième tentative de suicide au travail à Pôle Emploi.**

**CLL tient à apporter tout son soutien syndical au collègue qui, lui, a été sauvé in extremis.**

**Des collègues assassinés, des collègues qui se suicident...Après 12 ans de fusion, ces horreurs deviennent notre quotidien !!!!!**

**Ce mépris institutionnel à l'encontre de l'ensemble du personnel, cadres et non cadres, privé et public est en train de faire des dégâts humains considérables.**

**Tout le personnel est mis en danger par l'acharnement de la direction à déployer son plan stratégique et cela « quoiqu'il en coûte » !**

Cet après-midi, nous sommes invités par la Direction Générale de Pôle emploi pour ouvrir les négociations du protocole d'accord préélectoral aux élections des représentants des agents publics de l'établissement.

Pourtant ces négociations sont truquées.

En effet le document qui nous est présenté aujourd'hui a déjà été négocié en amont entre la Direction et les organisations syndicales nationales soi-disant représentatives.

Les mêmes organisations, sans doute, qui ont fait le choix, en renonçant à batailler contre l'option, d'abandonner les agents de droit public alors que ceux-ci représentaient la majeure partie du personnel de Pôle emploi à sa création.

### **La déloyauté est devenue un usage à Pôle emploi.**

Depuis 12 ans, il est mené une véritable guerre contre les agents publics de Pôle Emploi.

Le mépris dont sont victimes les agents publics en dit long sur les modèles de « gouvernance » décidés à Pôle Emploi et mis en œuvre par toute la ligne managériale.

*« La démocratie ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité ».*

*Cette citation d'Albert CAMUS prend tout son sens à Pôle Emploi.*

Depuis 12 ans, vous n'avez eu de cesse de vouloir nous « faire regretter » notre choix de rester Agent public de l'Etat et d'avoir refusé l'argent de l'option.

Votre volonté de nous faire disparaître, de nous discriminer est insupportable surtout dans un contexte de dialogue social qui tente de faire croire à l' « *équité* », à la « *bienveillance* », au « *respect de la diversité* », au « *vivre ensemble* », à l' « *égalité professionnelle* » !!!!!!!!!!!!!

Ceci est d'autant plus troublant que le chef d'orchestre, est lui-même au plus haut niveau de la Fonction Publique d'Etat. **Le Directeur Général est bien un HAUT FONCTIONNAIRE CHIMIQUEMENT PUR, un pur produit de l'histoire de la fonction publique de l'Etat central.**

La discrimination devant les salaires liée à l'option ne suffisait pas. Il a fallu nous discriminer face à la maladie, les congés, les primes...

Nous atteignons l'infamie avec les dernières primes COVID et INTERESSEMENT qui excluent les agents publics grâce à des accords signés par des OS représentatives.

**Depuis 12 ans ....Tout est bon pour nous punir du péché originel : Celui d'avoir refusé la privatisation du Service Public de l'emploi.**

Comme « l'hôpital entreprise », comme « l'école entreprise », Pôle Emploi doit faire croire qu'elle en est une avec tout son cortège de notions issues du monde de l'entreprise privée.

**Sarkozy avec sa Réforme générale des politiques publiques, Hollande avec sa Modernisation de l'Action Publique et Macron avec son Action Publique 2022 ont programmé et orchestré depuis 15 ans la casse du service public.**

**Les personnels des entreprises publiques (France Télécom, SNCF, La Poste et EDF par exemple) en ont tristement fait les frais.**

**La politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux a vidé totalement la Fonction Publique d'Etat. Aujourd'hui en pleine crise sanitaire toute la population en paye le prix.**

**La présence des agents publics à Pôle emploi rappelle que notre mission publique auprès des privés d'emploi reste un rempart contre une privatisation complète.**

**A l'image des terribles Job Center plus anglais, Pôle Emploi par sa privatisation rampante ne cesse de bafouer la continuité de service, l'égalité d'accès et de traitement pour tous les usagers.**

**Les victimes de cette privatisation sont les plus fragiles de nos usagers sommés de s'adapter au marché du travail à tout prix ?**

**La finalité de la privatisation c'est le profit. Celle d'un service public c'est l'humain.**

## **Le travail et l'insertion ne peuvent en aucun cas relever d'une logique de marché.**

Dans cette course à la privatisation à marche forcée, la présence des agents publics doit sans doute rappeler douloureusement à la direction que nous sommes bien dans un établissement Public Administratif national à mission publique.

Depuis 2015, pour poursuivre cette casse du service public et des agents qui le représentent il a été décrété qu'il fallait à tout prix, nous passer sous les fourches caudines de la fameuse « NEGOCIATION » pour nous « aligner sur la classification des salariés de droit privé », nous « aligner sur le référentiel métier ».

Il faut être malhonnête ou ne rien comprendre au statut public pour réclamer un tel alignement.

Nous tenons à rappeler que ces discussions ont eu lieu sans jamais exiger un seul centime de plus pour les agents publics !!!!!!!

Les agents publics représentent **1,6 Million d'euros** alors que les salaires et charges de Pôle Emploi sont **de 3 Milliards d'euros**.

**Grâce à ce jeu social mortifère pour tout le personnel de Pôle Emploi, les agents publics ne peuvent que constater avec stupeur et impuissance que ce décret est une énième attaque contre eux :**

**1 / Aucune augmentation des indices** pour compenser cette discrimination salariale organisée et voulue dès l'origine de Pôle Emploi alors même que les agents publics subissent le gel du point d'indice depuis des décennies. Pour 90 % des agents publics le repositionnement représente une revalorisation salariale de 3 points d'indice.

**Nous le rappelons, la valeur du point d'indice est depuis 2017 de 4,68604 euros brut.**

**Ce qui représente 14 euros brut de plus par mois.**

**2/Aucun déplafonnement des grilles indiciaires** alors même que l'ensemble des agents publics stagnent et plafonnent. Du fait de la pyramide des âges, de plus en plus d'agents plafonnent très vite et longtemps. Il était impératif de déplafonner la grille indiciaire afin que ces agents déroulent une carrière plus longtemps grâce à des indices supplémentaires. Dès le début, la Direction a refusé ce déplafonnement de la grille.

**3/ Aucune augmentation du % des opérations de carrière.** Un système de promotion bloqué à 1% voire 2% et toutes soumises au bon vouloir de La Direction a été validé. Dans ce décret comme dans le droit privé le simple changement de niveau dans une même catégorie constitue une promotion. Le système de la promotion au choix, certes héritage de la fonction Publique, a été accepté par la Direction car cela lui laisse encore plus de latitude pour attribuer une promotion « à la tête du client ». En particulier quand elle concerne les encadrants niveaux IV ou V.

**En revanche pour l'aumône de 10 euros mensuel le décret validé aboutit à :**

**-La disparition pure et simple d'un corps d'emploi. Ce qui est unique dans la Fonction Publique !!!**

**La disparition du grade de conseiller référent est une attaque sans précédent du statut des agents publics de Pôle Emploi et une première en France. La majorité des organisations syndicales représentatives a validé honteusement ce déclassement.**

**C'est comme si on supprimait le grade et le concours de contrôleur du travail dans la fonction publique d'état.**

**-L'attaque d'une garantie essentielle et fondamentale du statut public qui est la séparation du grade et de l'emploi.**

Tout le système de déroulement de carrière est pensé sur cette séparation protectrice pour le fonctionnaire et l'agent. Son grade est complètement détaché de l'emploi qu'il occupe, emploi qui, lui, est à la main de sa Direction.

Cette garantie est fondamentale dans la Fonction Publique ; elle protège la carrière de l'agent et du fonctionnaire des aléas de réorganisation de service. Son grade n'est pas fonction de la « tâche » qu'il occupe mais liées à ses qualifications. Avec le rattachement au référentiel métier cette garantie est attaquée.

Ceci va avoir des conséquences graves sur notre droit à la mutation.

**-Disparition totale du paritarisme dans la Fonction Publique avec la loi de la Transformation de l'Action Publique.**

Cette loi casse tout le paritarisme inhérent à la Fonction Publique.

Elle anéantit le droit à la mutation et au déroulement de carrière puisque l'agent et le fonctionnaire se retrouvent seuls, sans représentation des élus dans toutes ses demandes individuelles (mutation, avancement, promotion, carrière exceptionnelle).

Ainsi, ce sont 80 ans de garanties statutaires complètement anéanties et mises à la poubelle ; une fois encore sans aucune réaction des confédérations syndicales et des fédérations de fonctionnaires !!!!!

Pour le gouvernement, l'argument est toujours aussi malhonnête : au prétexte de simplification, de fluidité, d'efficacité, le gouvernement vide toutes les commissions administratives paritaires de leurs compétences actuelles.

**PIRE que tout alors même que tout était mis sur la table concernant la situation des agents publics, CLL est effaré de constater qu'aucun rapport de force syndical digne de ce nom n'a été mis en œuvre au niveau national pour exiger le retrait du jour de carence en cas de maladie et qui sanctionne uniquement les agents publics.**

**Cela devrait vous faire honte !!**

Au Directeur Général qui posait la question à un agent public lors d'un séminaire Pôle Emploi :

« Et maintenant est ce que vous regrettez de rester agent public » ?

Nous répondons : « Non Monsieur Le Directeur Général ! Nous ne regrettons pas d'être restés agents publics.

Peut- on regretter d'avoir des valeurs de Service Public quand on travaille à Pôle Emploi?

**CLL SE BATTRA TOUJOURS POUR DEFENDRE DES AGENTS QUI ONT FAIT LE CHOIX DU SERVICE PUBLIC ET DE SES VALEURS**

**AUJOURD'HUI NOUS DENONCONS LA DELOYAUTE DE CES NEGOCIATIONS C'EST POURQUOI CLL REFUSE DE PARTICIPER A UN TEL SIMULACRE DE CONCERTATION**

**LES AGENTS PUBLICS MERITENT MIEUX**